

CIMer 2018 : 82 mesures pour une nouvelle étape de la politique maritime

Le Comité Interministériel de la Mer, chargé de délibérer sur la politique du Gouvernement dans le domaine de la mer, a réuni ce jeudi matin 15 novembre à Dunkerque, sous la Présidence du Premier Ministre Edouard Philippe, tous les ministères qui traitent des questions maritimes.

Le Cluster Maritime Français (CMF) se félicite de la tenue annuelle des CIMer, témoignant d'une volonté gouvernementale forte de mettre le maritime « à la hauteur de notre temps et de notre Monde ». Quatre-vingt-deux mesures ont été présentées et composent le programme particulièrement complet et dense de ce CIMer 2018. La plupart sont issues du travail important de coordination -entre les acteurs publics (l'ensemble des ministères concernés) et privés (les membres du Cluster Maritime Français) et les Régions- au sein du **Comité France maritime**, plateforme opérationnelle co-présidée par le Président du CMF, Frédéric Moncany de Saint-Aignan, et le Secrétaire Général de la mer, Vincent Bouvier, en vue de lever les obstacles qui freinent le développement de l'économie maritime.

Les orientations gouvernementales fixées lors de ce CIMer 2018 sont en accord avec les objectifs de développement durable des différentes activités en mer pour lequel œuvrent le Cluster Maritime Français avec et pour ses membres.

Les enjeux et défis de notre vaste écosystème maritime sont pris en compte, de la compétitivité portuaire à la lutte contre les déchets en mer, en passant par l'innovation dans l'industrie navale.

Le Cluster Maritime Français souligne et soutient notamment les décisions prises par le gouvernement pour :

- **La compétitivité de nos ports français face aux enjeux des nouvelles alliances, de gouvernance ou du Brexit** (mesures 1 à 14). Le CMF se réjouit que sur le volet portuaire, les décisions soient nombreuses. Celles concernant la fiscalité et la domanialité devront être précisées dans le cadre de la Loi LOM notamment. De même, le CMF restera très attentif sur la déclinaison qui sera faite pour les ports d'Outre-Mer.

- **Le développement et soutien aux énergies marines renouvelables** (mesures 40 à 44), **avec le lancement de l'appel d'offre sur l'éolien posé à Dunkerque tant attendu du secteur.** Le CMF reste toutefois très attentif à l'annonce de la PPE et des précisions qui y figureront sur la question des EMR (éolien posé, flottant et hydrolien).

En marge du CIMer, a eu lieu la signature, par le **Ministre de la Transition Écologique et Solidaire François de Rugy**, en présence du **Premier Ministre**, des offres révisées à la suite des négociations menées avec les lauréats aux premiers appels d'offre.

- **La création d'une Commission cybersécurité et la préfiguration d'un centre national de coordination de la cybersécurité pour le maritime** (mesure 46). Cette mesure est très importante pour la sécurité de notre pays ainsi que pour le développement des offres françaises de cybersécurité maritime. Elle fait suite au travail d'analyse et de concertation fait au sein du Comité France Maritime.
- **La simplification des démarches administratives et de protection de l'environnement liées aux piscicultures** (mesure 17), regrettant toutefois que celle-ci ne soit pas complétée par des mesures plus ambitieuses sur l'accès à l'espace pour les activités aquacoles dont la conchyliculture et l'algoculture.
- **L'augmentation de la capacité opérationnelle en matière d'archéologie préventive en mer** (mesure 74), le CMF reste toutefois attentif au volet réglementaire et financier de la redevance en archéologie préventive actuellement en discussion au Parlement dans le cadre du PLF 2019.
- **L'attractivité des métiers de la mer et le développement de l'offre de formation** (mesures 69 à 73). Celles-ci reprennent en grande partie les propositions d'actions dégagées lors des travaux du Groupe synergie du CMF (semaine de l'emploi, création d'un portail des métiers de la mer et d'un réseau des organismes de formation maritime) dans le cadre des travaux du Comité France Maritime.
- Enfin, le volet consacré aux **sciences marines et océanographiques** (mesure 58) est très important puisque c'est l'un des 3 piliers d'une croissance bleue au service d'un développement durable.

Le Cluster Maritime Français continuera son dialogue constructif avec le Gouvernement pour la mise en œuvre des décisions de ce CIMer et la préparation du CIMer 2019.

*« Je crois que ce CIMer et ses **82 mesures, dans leur nombre certes mais surtout dans leur transversalité et leur pertinence économique, montrent que ce gouvernement a bien pris la mesure des enjeux de croissance bleue, levier majeur pour l'avenir de notre pays** »* s'exprime Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français.

A propos : Le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale.

Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international.

Plus d'informations sur le site web : www.cluster-maritime.fr -

Twitter : @ClusterMaritime – LinkedIn : Cluster Maritime Français

Contact presse : g.cadiou@cluster-maritime.fr – 06 98 12 85 63